

225C1279
FR0013447729-OP005-A01

29 juillet 2025

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

VERALLIA
(Euronext Paris)

1. Le 28 juillet 2025, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹ et Bank of America Europe DAC, agissant pour le compte de Kaon V², ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat visant les titres de la société VERALLIA sera rouverte du **31 juillet au 13 août 2025** inclus, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé³ qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les titres VERALLIA, l'initiateur détient, directement, 84 935 142 actions VERALLIA représentant 90 206 746 droits de vote, et, de concert avec BWSA et BWGI, 84 937 142 actions VERALLIA représentant 90 210 746 droits de vote, soit 70,31% du capital et 62,81% des droits de vote de cette société⁴.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de 28,30 €, la totalité des actions VERALLIA existantes non détenues de concert, à l'exclusion (i) des actions auto-détenues par la société (soit 2 968 796 actions qui ne seront pas apportées à l'offre), (ii) des 102 407 actions attribuées gratuitement dont la période d'acquisition a expiré mais qui demeurent indisponibles en raison d'une obligation de conservation et (iii) des 587 063 actions détenues au sein de plans d'épargne de groupe pour lesquelles le délai d'indisponibilité de cinq ans prévu par l'article L. 3332-25 du code du travail n'aura pas expiré avant la clôture de l'offre, soit un maximum de 32 209 695 actions visées par l'offre.

2. Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres VERALLIA (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres VERALLIA (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables

¹ Seule Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'offre.

² Compartiment du fonds d'investissement de droit irlandais Kaon Investment Fund ICAV, un fonds géré par BW Gestão de Investimentos Ltda., société à responsabilité limitée de droit brésilien (« **BWGI** »), contrôlée à hauteur de 99,96% par la société anonyme de droit brésilien Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A. (« **BWSA** »), elle-même contrôlée par la famille Moreira Salles.

³ Cf. notamment D&I225C1273 du 28 juillet 2025.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions représentant 143 622 564 droits de vote (au 30 juin 2025) en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.